

REGLEMENT PARTICULIER

Tournoi National Écolabellisé Val 2 Bad XII – 12-13-14 Juillet 2025

Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions (RGC)

Article 1 – Autorisation

Le tournoi national est autorisé sous le numéro 25.LIFB.77/TI.F.????

Article 2 – Comité d'Organisation

2.01- Le tournoi national **VAL 2 Bad 12** est organisé par Val d'Europe Badminton (VEBAD)

2.02- Le GEO de la compétition sera **François Pont-Ribeu**.

Article 3 – Lieu de la compétition

La compétition se déroule à l'adresse suivante :

Gymnase Emilie Andéol (7 terrains) Rue De La Sourde 77700 MAGNY LE HONGRE le vendredi 12 juillet et samedi 13 juillet de 8h à 23h, et le dimanche 14 juillet de 8h00 à 19h00.

Article 4 – Juge-Arbitre

4.01- Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle d'un **juge-arbitre, M. Yohann Derrien**, désigné par le comité d'organisation. Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

4.02- Les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur ou une paire peut, en cas de litiges, faire appel au juge-arbitre qui désignera un arbitre (si possible) ou un compteur de points.

Article 5 – Conditions de participation

Le tournoi est une compétition standard de la LIFB. Il se déroule selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après. Les informations sur le code de conduite des joueurs ainsi que sur le code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs doivent être connues des participant-e-s.

Article 6 – Catégories

Ce tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licencié-e-s à la FFBaD et dans les catégories minimales à vétérans.

Article 7 - Les tableaux

7.01- Les disciplines ouvertes sont : Simples, Doubles et Double mixte.

7.02- Le tournoi est établi selon un découpage des tableaux par lots, pour les classements allant de N3 à P12. Le découpage exact des séries est laissé à la discrétion du Comité d'Organisation pour assurer le bon déroulement de la compétition.

7.03- Tous les tableaux sont joués en poules suivis d'une phase à élimination directe, sauf en cas de poule unique. Dans la mesure du possible l'organisation prévoira deux sortants par poules.

7.04- Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper ou de supprimer, en cas d'inscriptions insuffisantes, un ou plusieurs tableaux.

7.05- Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits pour les tableaux de simples et de quatre paires inscrites pour les tableaux de doubles.

7.06- Le programme arrêté est le suivant :

- Samedi 12 Juillet : SH et DD
- Dimanche 13 Juillet : SD et DH
- Lundi 14 Juillet : DM

Article 8 – Inscriptions

8.01- Les joueurs et joueuses peuvent s'inscrire sur trois tableaux.

8.02- La **date d'arrêt des classements est fixée au 12 Juin 2025, soit J-30**. Les joueurs pourront voir s'ils sont en liste principale ou liste d'attente au plus tard le 15 Juin 2025 (compte Badnet/Ebad)

8.03- Les inscriptions sont retenues en « **mode Standard** » (date de paiement faisant foi). En double, l'inscription ne sera validée **qu'au paiement des deux partenaires**.

8.04- La **date limite d'inscription est le 12 Juin 2025**. Le nombre total de joueurs sur la compétition ne peut dépasser 450.

8.05- Les **frais d'engagement sont de 17€ pour un tableau, 22€ pour deux tableaux, 27€ pour trois tableaux** (2€ seront reversés à la FFBaD).

8.06- L'inscription et le paiement se feront exclusivement via Badnet/Ebad.

8.07- Toute modification ou annulation devra être faite par courrier électronique à l'adresse suivante : valdeuropebad@gmail.com.

8.08- Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié **avant la date du tirage au sort**. Passé ce délai ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle etc.) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation d'employeur, etc.).

8.09- Le **tirage au sort aura lieu le Vendredi 27 Juin 2025 soit J-15**, les séries seront alors découpées et les tableaux confectionnés selon le CPPH à cette date.

8.10- Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

8.11- Les convocations seront envoyées sur l'adresse email renseigné sur Badnet et visibles sur Badnet et Ebad à partir des comptes joueurs, au plus tard le Mercredi 2 Juillet 2025.

Article 9 – Volants homologués

Les volants sont à la charge des joueurs, de façon équitable. En cas de désaccord entre les joueurs les volants officiels de la compétition, en vente sur place, devront être utilisés (**Mavis 2000** pour les séries regroupant exclusivement des joueurs classés P à l'arrêt des classements, **et Babolat 2 pour le reste**).

Article 10 – Pendant la compétition

10.1- Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).

Attention, très important => Seuls les horaires de convocations sont à prendre en compte (les horaires de matchs sont donnés uniquement à titre indicatif).

10.2- Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

10.3- Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

- 10.4-** Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.
- 10.5-** Les joueurs se départageront au meilleur de deux sets gagnants de 21 points.
- 10.6-** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- 10.7-** Les volants seront testés dès l'arrivée sur le terrain,
- 10.8-** Seuls auront accès au plateau de jeu : les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, le juge-arbitre, les arbitres (ou faisant office), les conseillers d'équipe et le corps médical.
- 10.9-** Tout joueur qui quitte le gymnase et le fait d'une manière consciente, sachant qu'il a pointé, est considéré comme étant présent et devra être de retour dans la salle une heure avant l'heure prévue de son match.
- 10.10-** La compétition étant écolabellisée, des espaces de tri des déchets seront mis en place, chaque joueur et joueuse doit faire l'effort de les respecter. Dans cette logique le comité d'organisation tient à économiser le papier et l'encre.

Article 11 – Forfait

- 11.1-** Si un joueur est déclaré forfait entre la date du tirage au sort et la date de la compétition, il pourra être remplacé par un autre joueur.
- 11.2-** Le joueur forfait devra prévenir le comité d'organisation **par courrier électronique (valdeuropebad@gmail.com)** au plus tôt avant la compétition et devra justifier son forfait dans les 5 jours suivant la fin de la compétition auprès de la ligue d'Ile-de-France de Badminton conformément à la circulaire fédérale concernant les forfaits.
- 11.3-** Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisation **par courrier électronique** de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation.

Article 12 – Dopage, Médicaments, arrêt maladie

- 12.1-** Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.
- 12.2-** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 12.3-** Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

Article 13 – Vol, Perte

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 14 -Droit à l'image

Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi. Les photos prises par le club durant le tournoi pourront être utilisées sur les réseaux sociaux et sur les diffusions de la mairie ou l'intercommunalité.

Article 15 – Adoption du règlement

Toute participation implique l'adoption du présent règlement.